

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

**DEUXIÈME SESSION** 

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

# Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 — N° 64

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.						
AFFAIRES COURANTES						
Déclarations de députés						
M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage Mme Jocelyne Gros-Louis, membre fondatrice et directrice générale du Centre d'amiti autochtone de Québec inc.						
M. Arcand (Mont-Royal—Outremont) fait une déclaration afin de souligner Mois de sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique.	le					
M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la sanction du proje de loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.	et					
Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de féliciter M. Michel Tarte por son exploit sportif et sa contribution à l'Hôtellerie de l'Outaouais de la Fondatio québécoise du cancer.						
M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de rendre hommage Mme Josée Collard Beauregard, présidente de La Popote à Roland.	à					
1137						

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Bernard Hurtubise pour sa contribution à l'essor de la gastronomie au Québec.					
Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Silvia Todorova et le consortium PRISME, récipiendaires de la Médaille du lieutenant-gouverneur.					
M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage aux agriculteurs.					
M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la Fête familiale de pêche des Chevaliers de Colomb de Lachenaie.					
M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de remercier son équipe pour son travail et son soutien.					
À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.					
Les travaux reprennent à 10 h 04.					

Moment de recueillement

# Présentation de projets de loi

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 41 Loi modifiant la Loi sur les agronomes

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 41.

#### Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de Loto-Québec;

(Dépôt n° 619-20220601)

Le rapport annuel de gestion 2021 de Retraite Québec.

(Dépôt n° 620-20220601)

·

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

(Dépôt n° 621-20220601)

\_\_\_\_

### M. le président dépose :

Le rapport du Commissaire au développement durable faisant partie du rapport du Vérifiateur général du Québec à l'Assemblée pour l'année 2021-2022 (juin 2022). (Dépôt n° 622-20220601)

# Dépôts de pétitions

#### M. Zanetti (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 474 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la hausse de l'indexation des prestations du Régime des rentes du Québec et l'établissement d'un revenu minimum garanti pour les aînés.

(Dépôt n° 623-20220601)

\_\_\_\_

#### M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 20 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition du délai maximal de six mois pour poursuivre une municipalité.

(Dépôt n° 624-20220601)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 31 mai 2022 sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population (*titre modifié*).

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **336** en annexe)

Pour: 68 Contre: 42 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi n° 28 est adopté.

#### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Famille, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle essentiel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans le développement du plein potentiel de nos tout-petits;

QU'elle salue l'importance de valoriser le précieux travail de ces personnes et leur contribution quotidienne à la société québécoise, surtout dans le contexte exceptionnel des deux dernières années;

QU'elle reconnaisse officiellement la Semaine nationale des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui se déroulera annuellement dans la dernière semaine du mois d'octobre;

QU'elle prenne acte que cette démarche s'inscrit dans le Grand chantier pour les familles, lancé en octobre dernier, pour reconnaître les compétences spécifiques et propres au métier du personnel éducateur;

QU'enfin, elle rappelle que la première édition de cette semaine se déroulera du 24 au 30 octobre 2022.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Polo (Laval-des-Rapides), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l'immigration et la vitalité de la langue française au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), Mme Hivon (Joliette), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion concernant le jugement de la Cour supérieure du Québec donnant accès à des places en services de garde à contribution réduite aux demandeurs d'asile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Melançon (Verdun), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le cinquième anniversaire de l'adoption d'un amendement législatif décrétant juin comme le Mois de l'eau;

QU'elle réaffirme le caractère collectif des ressources en eau et que celles-ci font partie du patrimoine commun de la nation québécoise;

QU'elle rappelle qu'au Québec, la gestion durable de l'eau repose sur la transparence, dont l'atteinte dépend de l'accès du public aux données importantes concernant les quantités d'eau prélevées;

QU'elle prenne acte de la décision de la Cour du Québec dans le dossier de l'accès à l'information sur les volumes d'eau prélevés par chaque compagnie d'embouteillage, qui confirme que le secret commercial protège ces renseignements;

QU'elle reconnaisse que dans ce contexte, une modification législative doit être considérée;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivant, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 209, Loi concernant la Ville de Longueuil; projet de loi n° 203, Loi concernant la Ville de Laval; projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville.

-\_\_\_\_

#### **AFFAIRES DU JOUR**

#### Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que le principe du projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 37 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 37 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

1144

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, ainsi que des amendements transmis par M. Leitão (Robert-Baldwin) et Mme Ghazal (Mercier).

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception de ceux proposés par Mme Ghazal (Mercier) modifiant l'article 21 et supprimant l'article 249.3 du projet de loi. Le premier est irrecevable car il concerne des éléments qui ne sont pas abordés par le projet de loi; le second car la jurisprudence parlementaire a établi que seul l'auteur d'un projet de loi peut présenter un tel amendement.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième viceprésidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements, à l'exception de certains proposés par Mme Ghazal (Mercier), et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par M. Leitão (Robert-Baldwin) introduisant l'article 252.1; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur les amendements proposés par M. Leitão (Robert-Baldwin) et Mme Ghazal (Mercier) ainsi que sur le rapport de la Commission des finances publiques sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire ainsi que les amendements transmis par Mme David (Marguerite-Bourgeoys) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième viceprésidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme David (Marguerite-Bourgeoys) à l'article 3.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme David (Marguerite-Bourgeoys) à l'article 8.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à l'article 6.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) introduisant l'article 6.1.

L'amendement est rejeté.

Enfin, le rapport est adopté à la majorité des voix.

#### Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Lévesque (Chapleau) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant l'Association du Transport Aérien International, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 206 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Lévesque (Chapleau) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant l'Association du Transport Aérien International, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 206 est adopté.

#### Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste, ainsi que les amendements transmis par Mme St-Pierre (Acadie).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 09, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 17 h 20.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste, ainsi que les amendements transmis par Mme St-Pierre (Acadie).

Le débat terminé, du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix en bloc des amendements proposé par Mme St-Pierre (Acadie) et à leur lecture.

Les amendements sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur les amendements proposés par Mme St-Pierre (Acadie) et sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 2 juin 2022, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_

À 17 h 45, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 juin 2022, à 9 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, à 8 h 10, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, M. Campeau (Bourget), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Émond (Richelieu), M. Jacques (Mégantic), M. Lévesque (Chapleau) et Mme Guillemette (Roberval), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 96 Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Et, à 13 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Picard (Soulanges) et Mme Guillemette (Roberval), les représentantes du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 28 Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population (*titre modifié*)
- n° 11 Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne et à améliorer la gestion de cette offre (*titre modifié*)

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

# **ANNEXE**

# Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux :

## (Vote n° 336)

POUR - 68						
Allaire ( <i>CAQ</i> )	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)			
Asselin $(CAQ)$	Fitzgibbon ( $\widetilde{CAQ}$ )	Lamontagne $(\widetilde{CAQ})$	Proulx $(CAQ)$			
Bachand $(\widetilde{CAQ})$	Foster $(CAQ)$	Lamothe $(CAQ)$	(Côte-du-Sud)			
Bélanger $(CAQ)$	Girard $(CAQ)$	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)			
Blais $(CAQ)$	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	(Berthier)			
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)			
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Reid ( $CAQ$ )			
Boulet ( $CAQ$ )	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge $(CAQ)$			
Boutin $(CAQ)$	Grondin ( $CAQ$ )	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)			
Bussière ( <i>CAQ</i> )	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Roy(CAQ)			
Caire $(CAQ)$	Guillemette ( <i>CAQ</i> )	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)			
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)			
Carmant (CAQ)	Isabelle ( <i>CAQ</i> )	Lemay (CAQ)	Simard $(CAQ)$			
Caron $(CAQ)$	Jacques (CAQ)	Lemieux ( $CAQ$ )	Skeete ( $CAQ$ )			
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Tardif $(CAQ)$			
Charette ( $CAQ$ )	Jolin-Barrette ( <i>CAQ</i> )	(Chapleau)	(Laviolette–Saint-			
			Maurice)			
D'Amours ( $CAQ$ )	Julien ( $CAQ$ )	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Thouin $(CAQ)$			
Dansereau ( $CAQ$ )	Lachance $(CAQ)$	(Chauveau)	Tremblay $(CAQ)$			
Dorismond ( $CAQ$ )	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)				
Dubé (CAQ)	Laforest $(CAQ)$	Picard (CAQ)				
Dufour $(CAQ)$	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)				
CONTRE - 42						
Arcand (PLQ)	Fortin ( <i>PLQ</i> )	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)			
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)			
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Roy (IND)			
Bérubé (PQ)	Ghazal $(QS)$	Montpetit (IND)	(Bonaventure)			
Birnbaum ( <i>PLQ</i> )	Hivon $(PQ)$	Nichols (PLQ)	Samson (IND)			
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet $(PQ)$	Sauvé (PLQ)			
Ciccone ( <i>PLQ</i> )	Labrie ( <i>QS</i> )	Ouellette ( <i>IND</i> )	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )			
David (PLQ)	Leduc $(QS)$	Perry Mélançon (PQ)	Tanguay (PLQ)			
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Thériault (PLQ)			
Dorion $(QS)$	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy ( <i>PLQ</i> )	Weil (PLQ)			
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille ( <i>PLQ</i> )	Zanetti (QS)			